

TABLE DES MATIÈRES

Propos préliminaires.....	VII
Remerciements.....	IX
Bibliographie générale très sélective	XI
Liste des abréviations	XIII
Sommaire	XVII
Préface	XIX
Introduction	1
Section 1. Construction historique de ce droit	1
1. Émergence d'un droit européen de la protection des données personnelles.....	1
2. Affirmation d'un droit européen de la protection des données personnelles.....	3
Section 2. Principaux aspects de la réforme actuelle.....	7
1. Consolidation du droit européen de la protection des données personnelles.....	7
2. Réforme en bref.....	9
2.1. Réforme dans l'U.E.....	9
2.2. Réforme du droit de la Convention 108	14

Partie I. Caractéristiques générales du droit européen de la protection des données personnelles.....

19

Chapter 1. Droit autonome du droit au respect de la vie privée.....

21

Section 1. Différences entre le droit au respect de la vie privée et la protection des données personnelles.....	21
1. Différences de nature.....	21
2. Différences de champ d'application	22

3. Différences de régimes	23
4. Droit fondamental distinct reconnu explicitement dans l'U.E.	23
Section 2. Relativisation de ces différences	25
1. Ambivalence de la fondamentalisation du droit à la protection des données personnelles	25
2. Droits souvent combinés dans la jurisprudence	26
Chapter 2. Droit reposant sur l'équilibre entre la circulation des données et la protection des individus	31
Section 1. Dualité d'objectifs explicitement reconnue	31
Section 2. Recherche de conciliation entre trois visions différentes de la protection des données	32
Chapter 3. Droit de nature pluraliste	35
Section 1. Double manifestation de cette nature pluraliste	35
1. Pluralité de sources	35
2. Pluralité de règles	36
Section 2. Organisation de la coexistence entre les droits nationaux et le droit de l'U.E.	38
1. Articulation matérielle entre les droits nationaux et le droit de l'U.E.	38
2. Choix des États membres	39
3. Articulation entre les droits nationaux	40
4. Articulation des droits au sein des États	41
Chapter 4. Modèle à l'échelle mondiale	43
Section 1. Modèle américain de <i>Privacy</i>	43
1. Principales différences entre <i>Privacy</i> et protection des données	43
2. Convergences futures possibles	45
Section 2. Système canadien applicable à la protection des renseignements personnels	45
Section 3. Règles applicables à la protection des données dans les autres continents	48
1. Protection des données en Asie et en Océanie	48
2. Influence européenne en Afrique et Amérique latine	51

Partie II. Champ d'application du droit européen de la protection des données personnelles	55
Chapter 1. Champ d'application matériel du droit européen de la protection des données à caractère personnel	57
Section 1. Objet du droit européen de la protection des données à caractère personnel.....	57
1. Concept de données à caractère personnel	57
1.1. Toute information identifiante se rapportant à un individu	59
1.2. Concept réservé aux personnes physiques.....	62
1.3. Existence de différentes catégories de données à caractère personnel	65
1.3.1. Catégorie des données dites sensibles	66
1.3.2. Nouvelles catégories applicables dans la coopération judiciaire pénale et la coopération policière.....	68
1.4. Notion de donnée à caractère personnel : un concept adapté ?	71
2. Notion de traitement de données à caractère personnel	72
3. Notion de responsable du traitement	75
3.1. Critère fonctionnel : la capacité à déterminer les finalités et les moyens du traitement	76
3.2. Détermination d'une notion autonome interprétée largement par la C.J.U.E.	77
3.3. Variété des typologies des responsables de traitements	79
4. Concept de sous-traitant.....	83
Section 2. Délimitation des champs d'application matériels	84
1. Articulation entre le champ d'application du RGPD et ceux des autres normes de droit dérivé	85
1.1. Champ d'application de la Directive Police	85
1.2. Champ d'application du Règlement Institutions	86
2. Exclusions prévues	88
2.1. Exception domestique.....	88
2.2. Exclusions spécifiques	91
2.2.1. Exclusions spécifiques au droit de l'U.E.	91

2.2.2. Possibilité d'exclure des catégories de traitements de la Convention 108 par le biais de déclarations ...	92
Chapter 2. Champ d'application territorial du droit européen de la protection des données à caractère personnel	93
Section 1. Activités de traitements de données à caractère personnel des personnes établies dans l'U.E.....	95
1. Notion large de personnes établies	95
2. Nécessité d'un lien entre les activités de traitement et l'établissement dans l'U.E.	98
3. Critères inopérants	99
4. Quelques situations spécifiques.....	100
Section 2. Activités de traitements de personnes établies hors de l'U.E. ciblant des personnes localisées dans l'U.E.	102
1. Offre de biens et de services à des personnes concernées dans l'U.E.	102
1.1. Traitements inclus.....	102
1.2. Traitements exclus	103
2. Suivi de comportement de personnes concernées au sein de l'U.E.	104
3. Conséquences : obligation de désigner un représentant dans l'Union européenne.....	104
 Partie III. Contenu du droit général européen de la protection des données	 107
Chapter 1. Grands principes clés.....	109
Section 1. Principes liés aux traitements de données	109
1. Quatre principes de base	110
1.1. La nécessité d'un traitement licite, loyal et transparent...	114
1.1.1. Le traitement doit être licite	115
1.1.2. Le traitement doit être loyal	116
1.1.3. Le traitement doit être transparent.....	120
1.2. Nécessité d'une finalité déterminée, explicite et légitime...	122
1.2.1. Interdiction de traitements à des fins indéterminées	123

1.2.2. Interdiction de principe d'une utilisation ultérieure incompatible	124
a) Admission des utilisations compatibles avec la finalité originelle	124
b) Acceptation de traitements ultérieurs à des fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique, historique ou à des fins statistiques.....	126
c) Acceptation de traitements ultérieurs sur la base du consentement ou de la loi	127
2. Hypothèses de licéité des traitements	128
2.1. Consentement de la personne concernée	129
2.1.1. Nécessité d'un consentement libre, spécifique, éclairé et univoque.....	130
2.1.2. Cas particulier du consentement des mineurs dans le droit dérivé de l'U.E.....	137
2.1.3. Retrait du consentement	142
2.2. Nécessité contractuelle	143
2.3. Obligation légale	144
2.4. Mission d'intérêt public ou relevant de l'autorité publique...	146
2.5. Nécessité pour la sauvegarde des intérêts vitaux pour une personne spécifique	148
2.6. Intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou un tiers dans le RGPD.....	148
2.7. Présentation particulière de l'hypothèse de licéité dans la Directive Police	149
3. Interdiction relative du traitement des données sensibles	150
3.1. Interdiction de principe du traitement des données sensibles.....	150
3.1.1. Exceptions harmonisées avec certaines hypothèses de licéité	151
3.1.2. Principales exceptions spécifiques aux données sensibles	151
3.1.3. Clause ouverte pour les données génétiques, biométriques ou les données concernant la santé....	153
3.2. Autorisation limitée du traitement des données sensibles.....	154
3.2.1. Trois cas autorisés de traitements de données sensibles dans la Directive Police.....	154

3.2.2. Autorisation du traitement des données sensibles dans le droit de la Convention 108	154
Section 2. Principes liés aux données personnelles	158
1. Principe dit de minimisation	159
2. Principe d'exactitude	161
3. Principe de limitation de conservation	162
4. Principe d'intégrité et de confidentialité	166
Chapter 2. Droits des personnes concernées	169
Section 1. Affirmation des droits des personnes concernées	169
1. Droit à l'information	171
1.1. Approche différenciée du contenu de l'information à fournir à relativiser	171
1.2. Approche clarifiée des modalités de transmission de ces informations	173
1.2.1. Moment de la transmission de l'information	173
a) Information sur les traitements des données à caractère personnel	173
b) Communication d'informations relatives à l'exercice des droits dans des délais raisonnables ...	175
1.2.2. Formes possibles de l'information à fournir dans le droit de l'U.E.	176
1.3. Dérogations au droit à l'information	177
1.4. Droit d'information au cœur des premières condamnations des autorités nationales de contrôle	178
2. Droit d'accès	181
2.1. Portée très large du droit d'accès	181
2.1.1. Différentes informations à fournir	182
2.1.2. Différentes formes d'accès aux données	182
2.2. Questions spécifiques liées à l'exercice du droit d'accès	183
2.2.1. Droit d'accès et limitation de conservation des données	183
2.2.2. Droit d'accès et droit à la portabilité	184
2.2.3. Droit d'accès et quelques particularités nationales.....	184
3. Droit de rectification	185
3.1. Obligation de rectifier	185
3.2. Obligation de notification dans le droit de l'U.E.	186

4. Droit à l'effacement (droit à l'oubli).....	187
4.1. Droit à l'effacement à géométrie variable.....	187
4.1.1. Nature ambiguë du droit à l'effacement.....	187
a) Définition de la notion d'effacement.....	187
b) Hypothèses d'obligation d'effacement.....	189
4.1.2. Obligation d'information des tiers dans l'U.E.	191
4.1.3. Controverse autour de l'existence d'un droit à l'oubli	192
4.2. Exceptions au droit à l'effacement.....	197
5. Droit à la limitation des traitements dans l'U.E.....	198
5.1. Alternative au droit d'effacement.....	199
5.2. Motifs de limitations des traitements.....	199
5.3. Mise en œuvre du droit de limitation.....	200
6. Droit à la portabilité des données.....	200
6.1. Caractéristiques de la portabilité des données.....	201
6.2. Droit au champ d'application réduit.....	203
6.2.1. Droit limité à deux types de traitements.....	203
6.2.2. Droit limité aux données fournies par la personne concernée.....	204
a) Données concernées par la portabilité.....	204
b) Données à caractère personnel exclues.....	205
7. Droit d'opposition.....	206
7.1. Droit d'opposition limité.....	206
7.1.1. Droit non consacré dans la Directive Police.....	206
7.1.2. Droit limité dans les autres textes.....	206
7.2. Droit d'opposition discrétionnaire contre la prospection dans le RGPD.....	208
7.3. Quelques garanties spécifiques à l'exercice du droit d'opposition.....	208
8. Droit à ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé.....	209
8.1. Interdiction de principe de certaines décisions individuelles automatisées.....	210
8.1.1. Existence d'une décision automatisée.....	210
8.1.2. Exigence d'une décision fondée <i>exclusivement</i> sur un traitement automatisé.....	212
8.1.3. Exigence d'un effet caractérisé de ces décisions sur la personne concernée.....	213
8.1.4. Nécessité d'interdire certains traitements à risques.....	214

8.2. Interdiction susceptible de dérogations dans le droit de l'U.E.	214
8.2.1. Exception légale	215
8.2.2. Exception contractuelle	215
8.2.3. Exception fondée sur un consentement explicite....	216
8.3. Droit à la portée relative.....	216
Section 2. Encadrement de la limitation des droits.....	220
1. Concrétisation des règles de limitations à un droit fondamental	220
1.1. Garanties communes	221
1.1.1. Trois principales garanties envisagées	221
1.1.2. Garanties qui font écho aux conditions de limitations des droits fondamentaux	221
1.1.3. Interprétation des trois garanties	222
1.2. Finalités de limitation strictement énumérées	226
1.2.1. Élargissement des finalités légitimes	226
1.2.2. Affirmation de la finalité contemporaine de la sécurité nationale.....	227
1.3. Cas particulier de la Directive Police	229
2. Concrétisation envisagée par certains États membres	230
2.1. Quelques illustrations de limitations spécifiques de certains droits	230
2.1.1. Absence de droit à l'opposition de traitements à finalité électorale en Irlande	231
2.1.2. Consécration de bases juridiques pour les décisions individuelles exclusivement automatisées.....	231
a) Base juridique pour les décisions administratives individuelles exclusivement automatisées en France.....	231
b) Dérogations sectorielles dans le domaine des assurances autorisées en Allemagne.....	232
c) Dérogations légales précisées au Royaume-Uni et en Irlande	233
d) Limitation du droit à l'information de la personne concernée.....	233
2.2. Concrétisation de l'article 23 du RGPD dans certains États membres	234
2.2.1. Spécificité de l'approche allemande	234

2.2.2. Chapitre III de la loi belge du 30 juillet 2018.....	236
2.2.3. Article 60 de la <i>Data Protection Act</i> 2018 irlandaise	236
3. Relativisation du droit général pour certains types de traitements	237
3.1. Limitation des droits pour les traitements à des fins de liberté d’expression et d’information	237
3.1.1. Limitations autorisées par l’article 85 RGPD	238
3.1.2. Concrétisation de ces limitations dans le droit de certains États membres	241
3.2. Limitation des droits pour les traitements à des fins archivistiques, de recherche ou statistiques	244
3.2.1. Limitations autorisées par l’article 89 RGPD	244
3.2.2. Quelques exemples de concrétisations nationales ...	246
Chapter 3. Responsabilité des acteurs	249
Section 1. Renforcement des obligations des acteurs	249
1. Deux catégories d’obligations découlant du principe de responsabilité.....	251
1.1. Adopter des mesures appropriées pour se conformer	251
1.2. Être en mesure de démontrer sa conformité.....	253
1.3. Destinataires de ces obligations	253
2. Obligations générales liées au principe de responsabilité.....	254
2.1. Obligation d’assurer une protection des données dès la conception et par défaut.....	254
2.2. Obligation d’encadrer les relations entre acteurs	258
2.2.1. Encadrement des relations entre responsables conjointes	258
2.2.2. Encadrement des relations entre responsable du traitement et sous-traitant	259
2.3. Obligation de coopérer avec les autorités de contrôle	261
3. Obligations spécifiques pour assurer sa conformité.....	262
3.1. Réalisation d’une analyse d’impact relative à la protection des données (AIPD)	263
3.1.1. Différence d’approche entre l’U.E. et la Convention 108 +	263
3.1.2. Identification de la présence d’un risque élevé	264
3.1.3. Conditions de mise en œuvre de cette obligation	266

3.2. Tenue de registres de traitements.....	276
3.3. Obligation de journalisation des traitements.....	279
3.4. Désignation d'un DPO.....	280
3.4.1. Nouveau métier.....	280
3.4.2. Obligation de désignation à géométrie variable.....	283
3.5. Maintien de certaines formalités préalables.....	285
3.5.1. Maintien de certaines autorisations préalables en France.....	286
3.5.2. Question spécifique de la limitation des traitements du numéro des personnes au répertoire national d'identification.....	287
3.6. Obligation de désigner un représentant dans l'U.E.....	288
4. Obligations liées à la sécurité des traitements.....	289
4.1. Obligation générale de sécurité renforcée.....	289
4.2. Obligations spécifiques en cas de violation des données à caractère personnel.....	291
4.2.1. Obligation de notification de la violation à l'autorité de contrôle.....	292
4.2.2. Obligation de communication de la violation à la personne concernée.....	294
4.2.3. Application contrastée.....	295
Section 2. Outils de la conformité.....	296
1. Développement d'outils de régulation par les autorités de contrôle.....	296
2. Codes de conduite.....	297
2.1. Incitation à l'élaboration de codes sectoriels par des groupements.....	297
2.2. Procédure d'approbation devant les autorités de contrôle.....	299
2.3. Procédure visant à contrôler le respect du code de conduite.....	302
3. Certification.....	302
3.1. Procédure de certification volontaire, accessible et transparente.....	303
3.2. Procédure d'agrément des organismes de certifications....	305

Chapter 4. Transferts de données personnelles vers un État tiers	311
Section 1. Notion de transfert des données à caractère personnel vers un pays tiers.....	312
1. Variabilité des situations couvertes	313
1.1. Notion de transfert.....	313
1.2. Destination des transferts.....	314
2. Cas ambigus	316
2.1. Cas de la publication de données personnelles sur internet.....	316
2.2. Cas des données de transit.....	317
Section 2. Régime des transferts de données à caractère personnel	317
1. Libre circulation des données couvertes par une décision d'adéquation	317
1.1. Nécessité préalable d'un traitement conforme au droit européen	317
1.2. Fondement du transfert sur une décision d'adéquation.....	318
1.3. Procédure d'adoption des décisions d'adéquation.....	323
1.3.1. Procédure d'adoption encadrée	324
1.3.2. Première décision d'adéquation post-RGPD avec le Japon.....	326
2. Moyens alternatifs autorisant la libre circulation des données	328
2.1. Présentation générale des différents outils alternatifs	328
2.2. Clauses contractuelles.....	330
2.2.1. Clauses contractuelles types	330
2.2.2. Clauses <i>ad hoc</i> autorisées par les autorités nationales de contrôle	332
2.2.3. Validité actuelle des anciennes clauses contractuelles	332
2.3. Règles contraignantes d'entreprises	333
3. Dérogations à l'interdiction de certains transferts.....	338
3.1. Dérogations pour situations particulières.....	338
3.2. Autorisation subsidiaire de certains transferts occasionnels	342

Partie IV. Application du droit européen de la protection des données	349
Chapter 1. Application sous la contrainte des autorités de contrôle	351
Section 1. Renforcement des autorités de contrôle de la protection des données	351
1. Harmonisation des règles relatives aux autorités nationales de contrôle.....	352
1.1. Autorités à l'indépendance garantie.....	352
1.2. Diversités des modèles d'organisation des autorités nationales de contrôle.....	354
1.3. Compétences, missions et pouvoirs clairement définis.....	358
1.3.1. Compétences clarifiées	358
a) Affirmation européenne de la compétence territoriale des autorités nationales.....	358
b) Affirmation d'une compétence matérielle partiellement laissée aux États membres.....	361
1.3.2. Diversification des missions	362
1.3.3. Renforcement significatif des pouvoirs.....	365
2. Comité européen de la protection des données (CEPD).....	371
3. Contrôleur européen de la protection des données	373
4. Cas particulier du Comité conventionnel de la Convention 108 +	378
Section 2. Coopération entre autorités de contrôle en matière de protection des données	379
1. Coordination entre les autorités nationales de contrôle.....	379
2. Prise de décision commune en vertu du mécanisme de cohérence dans le RGPD.....	381
2.1. Procédure d'avis.....	381
2.2. Procédure de règlement des litiges.....	382
2.3. Procédure d'urgence.....	385
Chapter 2. Application sous la contrainte du juge	389
Section 1. Exercice des recours individuels	389
1. Recours contre les autorités de contrôle	390
1.1. Deux types de recours envisagés dans le RGPD et la Directive Police	390

1.1.1. Possibilité de recours contre une décision juridiquement contraignante	390
1.1.2. Possibilité de recours contre le défaut de traitement transparent d'une réclamation	392
1.2. Recours contre les décisions du contrôleur européen devant la C.J.U.E.....	393
2. Recours contre les responsables du traitement ou sous- traitants	393
2.1. Voie juridictionnelle ouverte en parallèle aux réclamations devant les autorités	394
2.2. Voie judiciaire incontournable pour obtenir réparation ...	396
2.2.1. Responsabilité du sous-traitant	397
2.2.2. Possibilités de responsabilités conjointes	397
2.2.3. Cas limités d'exonération	398
2.2.4. Détermination de la juridiction nationale	398
Section 2. Consécration d'actions collectives en représentation	398
1. Possibilités envisagées dans le droit de l'U.E.....	399
2. Concrétisations dans quelques États membres	401
2.1. Diversité des approches nationales pour adapter leur droit.....	404
2.2. Existence de doutes sérieux concernant la conformité des droits nationaux	405
2.3. Mise en pratique de ces actions en représentation collectives	407
Annexes	411
Annexe 1 : Liste de clauses ouvertes dans le RGPD	412
Annexe 2 : Liste des lois nationales relatives à la protection des données adaptant le RGPD	415
Annexe 3 : Listes de lignes directrices et principaux autres documents d'orientation adoptés par le CEPD.....	419
Annexe 4 : Anciens documents des autorités de régulation susceptibles d'avoir un intérêt	422
Annexe 5 : Liste des autorités nationales de contrôle	423
Annexe 6 : Liste des autorités de contrôle dans les Länder allemands et leurs lois fédérées de protection des données.....	425
Annexe 7 : Principales lignes directrices du Contrôleur européen de la protection des données.....	428

Index	429
Index thématique.....	431
Index des arrêts cités de la C.J.U.E. et de la Cour eur. DH	441
Table des illustrations	443
Table des matières	447